VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Johanna Morris Brown, épouse de L. W. Brown.

No 71,612—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER Encanteurs, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 janvier 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 9 décembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Gasquet (maintenant l'avenue Cleveland) et White, désigné comme lot No 9, sur un plan d'arpentage par L. W. Brown, voyer de ville, daté le 13 août 1886, lequel dit lot mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue Canal sur 146 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée large de 20 pieds s'ouvrant sur la rue White pour l'usage commun au dit lot et d'autres comme il est démontré sur ledit plan; les améliorations sont désignées par le No 2724 rue du Canal et comprenant un cottage "Queen Ann" simple et moderne, retiré du trottoir, avec une barrière en fer sur la façade et contenant une vaste galerie sur le devant, salle de réception, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, bibliothèque, cuisine, chambre à bain, installations modernes de plomberie, gaz, etc. La maison est en parfait état, de jolis manteaux de cheminées, gaz, etc. Sujet à un bail jusqu'au 30 septembre 1904 au taux de $12.50 par mois.

2° Les deux splendides lots à bâtir sur l'avenue Cleveland entre les rues Broad et White et de plus décrits comme deux certains lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland (autrefois Gasquet), Broad, White et Canal, désignés par les Nos 23 et 24 sur le susdit plan par Brown, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 4 octobre 1886, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 153 pieds, 8 pouces, 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et sont bornés dans le fond par une allée commune de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue White pour l'usage commun desdits lots et d'autres qui sont adjacents là-dessus. Dans le fond des lots est une bâtisse en bois à deux étages servant d'écurie etc.

L'avenue Cleveland est pavée et les lots sont très désirables.

Conditions—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Martin H. Manion notaire aux frais des acquéreurs.

E. A. O'Sullivan, avocat.

12 déc—12 13 20 27—jan 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Geld et son mari.

No 71,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 décembre 1903, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 20 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clark, Bienville, Conti et l'avenue Hagan, désigné comme lot 13 et mesurant 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Conti par 112 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903, au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 nov—24 29—déc 6 13 20 26

Peter Gallagher

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dominique Guérin.

No 72,161 Cour Civile de District—Division A.

Cette bâtisse en bois à un étage, et deux étages dans le fond, Nos 828-30 rue Marigny.

MARDI, 19 JANVIER 1904.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 19 janvier 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis juge, daté et signé le 14 décembre 1903, et à moi adressé, il sera offert, en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 17, d'après le plan de Bentam & Buisson, voyer, daté le 2 janvier 1842, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire, et mesurant en mesure anglaise, trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente, devant être passé pardevant Robert Légier, notaire

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Walter L. Gleason, avocat.

18 déc—18 20 27—janv 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 29 décembre 1903.

Succession de Dominique Guérin

No 72,161—Cour Civile de District—Division A.

Un lot de meubles de maison et quincaillerie, au No 830 rue Marigny, à 11 heures a.m.

19déc—19 20 24 29

Paul & Gurley.

—:o:—

VENTE JUDICIAIRE.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—MARDI, le 29 décembre 1903, à midi, au No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge, Division C, daté le 7 décembre 1903 dans la succession Eugène Engel, (Dossier 72,106), il sera vendu:

L'intérêt du dit E. Engel, étant 164'/67200 dans 5 lots, désignés comme lots 6 à 10 inclusivement, dans l'ilet bornés par les rues Lowerline, Ann, Pine et Irma. No 6 a 30' face à Lowerline, sur 170; Lots 7, 8, 9, 10 ont chacun 30' face à la rue Irma sur 120' de profondeur.

Conditions — Comptant. Assomption des taxes de 1903 par l'acquéreur. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. D. Olivier, notaire.

13 déc—13 20 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Joseph Pistorious vs J. Smith.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 15,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. M. H. Downing juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Iberville, près de Passage ... la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 4 janvier 1904 à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir; Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré ... Conditions—Comptant.

CHAS R. KENNEDY, Constable E. J. Feley, avocat pour le plaignant.

25 déc—25—janv 2 4

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

Succession de Raphael Long.

No 72,039 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 7 janvier 1904 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre signé le 17 décembre 1903, par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour Division A, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet No 7, borné par les rues Moralès, Reynes et Urquhart, sur la ligne de propriété appartenant à D. M. De Lizardi; ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Reynes sur une profondeur de 140 pieds 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 8 de l'ilet No 49 borné par les rues Delaronde, Forstall, Lizardi et Chartres, mesurant 26 pieds de face sur ladite rue Delaronde, sur une profondeur de 112 pieds entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904; faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente. Les actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 déc—27—janv 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la Paroisse de Ste Marie, Louisiane.

Succession de Soloman County.

No 71,487 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre signé le 17 décembre 1903, par l'Hon. John St Paul juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de Ste Marie, Etat de la Louisiane, et connu comme partie de la plantation Baldwin et est plus complètement décrit comme étant un lot d'un acre sur le côté sud du chemin ouest du magasin de Belleck; et étant le même qui fut acquis par achat par Anthony Wright de John Baldwin et femme et enregistré dans le livre T. des transferts No 13,999 folio 403, le 3 juin 1879, dans le bureau du greffier de Cour, ex-officio recorder de ladite paroisse de Ste-Marie, comme il est démontré dans la pétition du défunt Soloman County dans la procédure No 66,559, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 50 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur le jour de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 déc—27—jan 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anthony Feldmann.

No 71,998—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 14 janvier 1904 à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 15, maintenant 141, borné par les rues Levée, Quatrième (maintenant Oak), Mary (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gen. Ogden), étant désigné comme une partie du lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; et deux certains lots situés dans le même District et ilet, désignés comme Nos 26 et 27, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles;

Et à 10 heures a. m., le même jour sur les dits lieux rue Eagle, un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.

Conditions — Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1903 aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Deibel Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 déc—13 19 26—jan 3 10 14

Friedrichs & Redersheimer.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse Cottage Désirable No 1304 rue Constance, près Thalie.

Succession de Mme Mary Leahey.

No 68,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 19 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 décembre 1903, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La bâtisse simple désirable No 1304 rue Constance contenant 5 chambres, hangar, citerne, etc; plus complètement décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet No 116 borné par les rues Thalie, Constance Annonciation, et Melpomène, le dit lot ou portion de terre est désigné par la lettre C, sur un arpentage fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, un plan duquel est daté avril 1889, est annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 9 avril 1889 et mesurant d'après ledit plan 23 pieds 10 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 60 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt de 20 0/0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 déc—13 20 27—janv 3 10 17 19

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi

Cottage simple, 816 rue Upperline, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de Geo. T. Hanlin.

No 71,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 800 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre, daté et signé le 2 décembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., dans le 6ème district dans l'ilet borné par les rues Constance, Upperline, Magasin et Robert, désigné comme lot No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 816 rue Upperline et comprennent un cottage simple en bois, ayant 4 chambres, galerie sur le devant dans la cour se trouvent hangar et citernes, etc.

Termes et conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant J. C. Harrington, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1904 ... dépôt de ... prix de la vente ... au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur

6déc—6 ... 27—jan ...

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Franklin C. Rice vs Le mineur J. E. Pierce et als. — No 71,810—Division E—Cour Civile de District.

MARDI, LE 26 JANVIER 1904.

Quand aurez-vous une autre occasion comme celle-ci de faire un placement en cottages simples et doubles?

No 3301 rue Dumaine	Nos 3329-31 rue Dumaine.	No 3328 rue St-Philippe
Nos 3305-07 rue Dumaine.	Nos 3335-37 rue Dumaine.	Nos 917-19 ave. Hagan
Nos 3309-11 rue Dumaine.	Nos 3339-41 rue Dumaine.	Nos 921-23 ave. Hagan
Nos 3315-17 rue Dumaine.	No 924 rue Moss.	Nos 925-27 ave. Hagan
Nos 3319-21 rue Dumaine.	No 3346 rue St-Philippe.	Nos 929-31 ave. Hagan
Nos 3325-27 rue Dumaine.	No 3320 rue St-Philippe.	Nos 933-35 ave. Hagan

15 LOTS VACANTS DANS LE MEME ILET.

Toutes les Propriétés ci-dessus sont dans l'ilet No 463—2me District—borné par la rue Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss,

—ET—

Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

MOI, PETER GALLAGHER, un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI, le 26 janvier 1904, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée en vertu d'un jugement rendu et en cour ouverte le 11 décembre 1903 et signé en cour ouverte le 21 décembre 1903 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot Un—Connu comme No 3301 rue Dumaine, formant l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Dumaine, et est occupé comme magasin et demeure et loué par mois à $25 00, et mesurant, d'après ledit plan et arpentage vingt-cinq (25') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Deux—Connu comme Nos 3305-07 rue Dumaine—contigu au lot Un—est un cottage double et mesurant, d'après ledit plan et arpentage, trente-cinq (35') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Trois—Connu comme Nos 3309-11 rue Dumaine—contigu au lot Deux—est un cottage double et mesurant, d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Quatre—Connu comme les Nos 3315-17 rue Dumaine est contigu au lot trois, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente six pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf pieds (119') de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Cinq—Connu comme les lots Nos 3319-21 rue Dumaine, contigu au lot quatre, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Six—Connu comme Nos 3325-27 rue Dumaine, contigu au lot cinq, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent vingt (220') pieds, cinq (5') pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Hagan et deux cent vingt (220') pieds sept (7') pouces et quatre (4') lignes sur la ligne de côté opposé et a une largeur dans le fond de trente-six (36') pieds.

Lot Sept—Connu comme Nos 3329-31 rue Dumaine contigu au lot six, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage, trente-six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent vingt (220') pieds sept (7') pouces et quatre (4') lignes sur la ligne de côté plus près de l'avenue Hagan et deux cent vingt (220') pieds, dix (10') pouces sur la ligne opposée, et a une largeur dans le fond de trente-six (36') pieds.

Lot Huit—Connu comme Nos 3335-37 rue Dumaine contigu au lot sept, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Neuf—Connu comme Nos 3339-41 rue Dumaine contigu au lot huit, est un cottage double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente six (36') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Dix—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot neuf et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage trente deux (32') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Onze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Douze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot onze et mesure d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32') pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Treize—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure des rues Dumaine et Moss et est contigu au lot douze et mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage trente deux (32') pieds six (6') pouces et une (1'') ligne de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119') pieds de profondeur sur la ligne contiguë au lot douze et cent dix neuf (119') pieds quatre (4') pouces faisant face à la rue Moss sur une largeur de vingt quatre (24') pieds six (6') pouces et deux (2'') lignes dans le fond.

Lot Quatorze—Connu comme No 924 rue Moss, sur lequel sont des améliorations consistant en une bâtisse en brique à deux étages occupée comme une résidence et louée jusqu'au 30 septembre 1904, à $... par mois, mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage cent trois (103') pieds deux (2') pouces et cinq (5'') lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192') pieds six (6') pouces et deux (2'') lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent quatre vingt cinq (185') pieds et sept (7'') lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur de cent un (101') pieds dix (10') pouces.

Lot Quinze—Consistant d'un lot de terre vacant est contigu au lot quatorze et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage, trente (30') pieds six (6'') pouces et sept (7'') lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent dix neuf pieds huit pouces et sept (7'') lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent dix sept (117') pieds huit (8'') pouces et une (1'') ligne, sur la ligne de côté opposé et a une largeur dans le fond de trente (30') pieds, cinq (5'') pouces et six lignes (6'').

Lot Seize—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quinze et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30') pieds six (6'') pouces et sept (7'') lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent dix-sept (117') pieds, huit (8'') pouces et une (1'') ligne sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent quinze (115') pieds, sept (7'') pouces et quatre (4'') lignes sur la ligne de côté opposée et a une largeur dans le fond de trente (30') pieds, cinq (5'') pouces et six (6'') lignes.

Lot Dix-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot Seize, et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés, trente [30'] pieds, six [6''] pouces et sept [7''] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quinze [115'] pieds, sept [7''] pouces et quatre [4''] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent treize [113'] pieds, six [6''] pouces et sept [7''] lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30'] pieds, cinq [5''] pouces et six [6''] lignes.

Lot Dix-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et contigu au lot dix-sept et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionné, trente [30'] pieds, six [6''] pouces et sept [7''] lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent treize [113'] pieds, six [6''] pouces et sept [7''] lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Dumaine et cent onze [111'] pieds, six [6''] pouces et deux [2''] lignes sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente [30'] pieds, cinq [5''] pouces et six [6''] lignes.

Le Lot Dix-neuf—Connu comme le No 3316 rue St Philippe, formant l'encoignure des rues St Philippe et Moss, est un cottage simple et mesurant, d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30') pieds six (6') pouces de face à la rue Moss et sur la ligne de cent onze (111') pieds six (6'') pouces et deux (2'') lignes sur la ligne de côté et de cent dix huit et cent neuf (109') pieds cinq (5'') pouces et quatre (4'') lignes de face à la rue St Philippe et a une largeur dans le fond de trente [30'] pieds cinq [5''] pouces.

Le Lot Vingt—Consistant d'un lot de terre vacant et contigu au lot dix-neuf et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32') pieds de face à la rue St Philippe sur cent cinquante deux (152') pieds quatre (4'') pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt et un consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés, trente deux (32') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4'') pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt deux consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et un et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente deux (32') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4'') pouces entre lignes parallèles.

Le Lot vingt trois connu comme le No 3328 rue St Philippe et contigu au lot vingt deux, est un cottage simple et mesurant, d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés, trente (30') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4'') pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-quatre—Connu comme le No 3320 rue St Philippe, est contigu au lot vingt trois, est un cottage simple et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4'') pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt quatre et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30') pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152') pieds quatre (4'') pouces entre lignes parallèles.

Le Lot Vingt six—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure de la rue St Philippe et de l'avenue Hagan et est en partie contigu au lot vingt cinq et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente [30'] pieds un [1'] pouce et une (1'') ligne de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120') pieds et six (6'') pieds de face à la rue St Philippe et cent vingt (12') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé et a une largeur dans le fond de trente (30') pieds neuf (9'') pouces six (6'') lignes.

Le Lot Vingt-sept—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt six et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente et un (31') pieds quatre (4'') pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt-huit—Consistant d'un lot de terre vacant contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente et un [31'] pieds quatre [4''] pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt [120'] pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt neuf—Connu comme les Nos 933-35 avenue Hagan est contigu au lot vingt huit, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32') pieds de face à l'avenue Hagan sur cent vingt [120'] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Trente—Connu comme les Nos 929-31 avenue Hagan est contigu au lot vingt neuf est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à l'avenue Hagan sur cent vingt [120'] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le Lot Trente et un, connu comme les Nos 925—27 Ave Hagan et contigu au lot trente et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (42') pieds de face à l'avenue Hagan par une profondeur de cent vingt (120') pieds sur la ligne de côté contigüe au lot trente de la s'élargissant cinq (5') pieds un (1'') pouce et six (6'') lignes sur une ligne parallèle à l'avenue Hagan et a une plus une profondeur de quarante huit (48') pieds et mesurant cent soixante huit (168') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Dumaine et a une largeur dans le fond de trente sept (37') pieds, cinq (5') pouces.

Le Lot Trente-deux—Connu comme les Nos 921-23 Ave Hagan et contigu au lot trente et un et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit [168'] pieds, entre lignes parallèles.

Le Lot Trente-trois—Connu comme les Nos 917-19 Ave Hagan et contigu au lot trente-deux et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux [32'] pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit [168'] pieds, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement.

Que ladite propriété soit divisée en lots et offerte en un lot à la fois; que les actes de vente soient passés pardevant ROBERT LEGIER, notaire

AVOCATS

McCLOSKEY & BENEDICT

—ET—

DART & KERNAN.

N. B.—L'acquéreur doit faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication

25 déc—25 27—jan 3 10 17 24 26

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve

Vous préservera des piqûres des moustiques

En vente au No 439 rue Dauphine

Prix ... 50c.

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités ...

Bureau 633 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix du Premier District.

Offrant des placements d'une Hausse certaine et d'un Revenu productif.

Dans la succession de Richard Charles et Sarah M. Charles, sa femme, Consolidées

Nos 50 et 71,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 14 décembre 1903 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le magasin de choix à trois étages en briques No 328 "Bank Place," situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par "Bank Place," les rues Gravier, Natchez et Magasins. Le lot de terre mesurant 22 pieds, plus ou moins de face à "Bank Place" sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $420 par an.

2° Le magasin de choix à trois étages en briques, No 326 "Bank Place", situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 1, sur un plan de J. Pilié voyer daté le 15 mai 1845, annexé à un acte de vente de ladite propriété par L. A. Erwin à Virginie Cosand, pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 mai 1845, et mesurant en mesure américaine 20 pieds 11 pouces 2 lignes de face à "Bank Place", la même largeur dans le fond sur une profondeur de 70 pieds 2 pouces sur la ligne du côté inférieur vers la rue Gravier et 77 pieds 3 pouces sur la ligne de côté vers la rue Natchez. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $390 par an.

"Bank Place" est la rue entre les rues Magasins et Camp, courant de la rue Gravier à la rue Natchez à laquelle plusieurs des propriétés rues Magasins et Camp traversent. Cette propriété est située dans une localité de choix pour placements sûrs, rémunératifs et augmentant en valeur.

3° Les résidences en bois à deux étages comprenant trois corps de logis Nos 1126, 1128 et 1130 rue Magasins, à l'encoignure Nord Est de la rue Gaiennié situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Gaiennié, Constance et Calliope, contenant galeries vestibule et neuf chambres dans chaque demeure, etc. Les améliorations sont construites sur deux lots de terre (en partie dans le faubourg Saulet et en partie dans le faubourg Delord) désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte de vente daté le 4 décembre 1868 pardevant H. B. Cenas, notaire, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magasin sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue Gaiennié.

Le lot No 2 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magasin sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Loué au mois au taux de $540 par an.

La propriété fera un beau site pour une fabrique ou entrepôt et sera d'un placement productif.

4° La jolie résidence en bois à deux étages No 1426 rue du Camp, située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Robin et Terpsichore. Elle est construite retirée de la rue, a de vastes galeries sur le devant, et contenant vestibule 10 chambres, chambre à bain, citerne, hangar etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin, architecte et ingénieur daté le 24 janvier 1850, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire et mesurant 33 pieds de face à la rue du Camp sur 127 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Il se trouve sur une rue asphaltée et faisant face au Parc Colisée et à proximité de plusieurs lignes de chars et à une distance facile du centre des affaires. Il est désirable soit pour résidence ou placement. Sujet au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $330 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage No 1434 et 1436 rue du Camp, à l'encoignure N. E. de la rue Robin, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite. Le lot de terre est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues Camp et Robin, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur et façade de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la rue Robin. Cette propriété formant l'encoignure est également appropriée pour affaires ou résidence. Elle fait face au Parc Colisée. Le voisinage est un des meilleurs de la ville.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de l'adjudication jusqu'au paiement final et garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés respectives vendues avec l'obligation de l'acquéreur de conserver les propriétés assurées et de transférer les polices d'assurance aux porteurs respectifs des billets et la stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de recours à un procès pour collecter les billets et toutes les clauses usuelles de sécurité, et les acquéreurs assumant et payant les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1904 sur les respectives propriétés vendues au dessus et en plus du montant de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat, sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Mercer W. Patton notaire, aux frais des acquéreurs.

J. C. Gilmore, avocat.

20 déc—20 27—janv 3 10 17 21

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE

—DU—

TROISIÈME DISTRICT,

Nos 2358 et 2360 rue N. Villeré,

A L'ENCAN,

A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, LE 19 JANVIER 1904

A MIDI,

sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire No 72,123, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, intitulée Succession de Auguste Buesing, je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, la propriété foncière ci-après:

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nord Villeré, Espagne, Urquhart, et l'avenue St Roch. Ledit lot mesurant trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Nord Villeré sur une profondeur de cent soixante pieds. Les améliorations consistent en un cottage double, connu comme les Nos 2358-60 rue N. Villeré.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente, devant être passé pardevant Charles Schneidau, notaire, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Johnston Armstrong, avocat, bureau 319 rue Carondelet.

19 déc—19 20 27—jan 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Catherine Lutz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,298—Division B—Attendu que Henry Lutz Sr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Henry Lutz, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, avocat. 27 déc—27 31—janv 5

Succession de Jos. T. Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,935—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Annie Freeman, veuve de Jos. T. Brady administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—S. F. Gautier, avocat. 24déc—24 28—jan 2

Succession de Madeline Zahn, Veuve de Anthony Tomassich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,243—Division D—Attendu que Madeline Tomassich veuve de Nick Rizuto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Madeline Zahn, veuve de Anthony Tomassich, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr, avocat. 24 déc—24 28—jan 2

Succession de Guiseppe Impastato

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72,215—Division B—Attendu que Vincent Impastato a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Guiseppe Impastato, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Mehle & Bebenthal, avocats. 23 déc—23 27—1 jan

Succession de Margaret A. Tureman, Veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,211—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Beatrice Teresa Tureman, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. G. Brice, avocat. 22déc—22 26 31

Succession de A. Dixon Hammy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,800—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Charles Stoddart, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats. 18 déc—18 22 27

Succession de Lucy Holland ou Wright, Veuve de John Morrill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,265—Division B—Attendu que Benjamin Franklin Morrill a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lucy Holland ou Wright veuve de John Morrill décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—P. F. Hennessey, avocat. 18 déc—18 22 27

Succession de Patrick Mullen et Mary Lynch, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 70,704.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maggie Mullen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Jos. F. Walton, avocat 23 déc—23 27—jan 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Deuxième District

E. J. Bruning vs E. H. Chadwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,994.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 424, borné par les rues Bienville, Lopez, Iberville et Rendon. Lots 1 à 9 inclusivement, tous faisant face à la rue Bienville. Lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente-un pieds de face et lots 3 à 9 inclusivement, chacun mesurant trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face, tous ayant une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Rendon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe et Buck, avocats pour le plaignant.

4 déc—4 11 18 24 31—janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4623 rue Chestnut.

Mlle Maggie McNeil vs Baptiste C. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,107 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Valence, Cadis et Colisée, et mesurant dix-huit pieds et trois onces de face à la dite rue Chestnut sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, comme il est démontré sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, le 18 avril 1890. La ligne de côté la plus près de la rue Valence étant à une distance de cent quatre vingt six pieds six pouces de l'encoignure des rues Cadis et Chestnut et la même est bornée en dessus par la propriété de E. W. Joseph et au dessous par la propriété de Thiberge.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Wm S. Hero, avocat pour le plaignante.

11 déc—11 18 24 31—jan 7 14

Succession de Theodore O. Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,481—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Osborne Stark, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Kohn E. Foster, avocat. 20 déc—20 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Premier District.

J. C. Perkins vs H. C. Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,112—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Lizzie Holmes défendant (in rule) et en faveur de H. C. Green, plaignant (in rule) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans cette ville situé dans le Premier District municipal de cette ville dans l'ilet No 631 borné par les rues Banks, Dupré, Bandin et White, ledit lot est désigné par le No 8 et mesurant trente et un pieds, six pouces de face à la rue Banks, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant.

29 nov — 29 30 — déc 4 11 18 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dolores C. Werner vs Mme Mary Holly.

Veuve par premier mariage de John Quave, veuve par second mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme par troisième mariage de Frederick Bork et Frederick Bork, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 72,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et propriété, étant une moitié indivise de Mme Mary Holly, veuve en premier mariage de John Quave, veuve en deuxième mariage de Domingo Negrotto Sr, et femme en troisième mariage de Frederick Bork, dans et aux propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Dixneuvième et le Canal de la Nouvelle-Orléans, lesquels lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept et mesurant comme suit: Le lot No deux mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent soixante douze pieds. Le lot No trois mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de deux cent quatre pieds, le lot No quatre mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent vingt pieds, le lot No cinq mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille et formant l'encoignure de la rue Monroe et du Chemin Coquille et le lot No six mesurant soixante pieds de face au Chemin Coquille sur une profondeur de cent quatre vingt pieds.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet (No 153) borné par les rues Laurel, Annunciation, Peniston et Amélie, lequel lot est désigné par le No 5 et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel, vingt neuf pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds.

Troisièmement — Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet (No 326) borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, lequel lot est désigné par le No dix et mesurant trente pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent trente huit pieds.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville et est désigné par le No 545 et borné par les rues Edinburgh, Washington, Short et Seizième et mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Short et Washington et deux cent soixante quinze pieds de face sur chacune des rues Edinburgh et Seizième.

Cinquièmement—Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, et est désigné par le No 548 et borné par les rues Short, Edinburgh et Seizième et l'avenue Carrollton.

Sixièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 411 borné par les rues Magnolia, Clara, Julia et Cypress lequel lot est désigné par le No quatre et mesurant vingt cinq pieds de face rue Julia sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

27 nov—27—déc 4 11 18 24 31

ANNONCES JUDICIAIRES

Eldon S. Upton vs ses Créanciers.

No 72,250 — Cour Civile de District, Division D

ORDRE.— Considérant la susdite pétition et le tableau d'assessement et passif dûment vérifié et enregistré, il est ordonné que, après avis notice et sommation aux créanciers, comme requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Eldon S. Upton, soit convoquée et tenue suivant la loi, pardevant Alvin Edward Hebert notaire public, à son bureau, dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 13me jour de janvier en l'an 1904, à dix heures A. M., pour voter d'accorder ou de refuser l'application du dit Eldon S. Upton, pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Robert H. Marr, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété dudit Eldon S. Upton soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1903.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: J. McCORMICK, Député-Greffier.

John Dymond, Jr avocat.

19 déc—19 30—janv 13

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.